

Steinfort, le 18 mai 2022

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du Conseil communal du 24 mars 2022 relative à la modification du règlement – taxe relatif à la gestion de déchets a été approuvée en date du 04 mai 2022 par la Ministre de l'Intérieur en vertu de l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, Réf. : 83dxc5c6e/NH, et entrera en vigueur au 1^{er} avril 2022.

Le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal